

LES DERNIERES NOUVELLES DU ROI CAUSENT UNE VIVE ANXIETE EN ANG. LA SITUATION CAUSEE PAR LA GREVE DE MAGDALENA EST GRAVE. LE "CELTIC" AUX DERNIERES NOUVELLES N'ETAIT PAS EN DANGER

ON SEMBLE PERDRE CONFIANCE DANS L'ISSUE DE LA LUTTE QUE LIVRE LE ROI CONTRE LE MAL QUI LE MINE LENTEMENT

EFFORTS POUR METTRE FIN AU LITIGE ENTRE LE PARAGUAY ET LA BOLIVIE

A LA TETE DE L'INDE



SIR FREDERICK SYKES, gouverneur de Bombay, est actuellement en route vers l'Inde où il occupera ses nouvelles fonctions. On le voit ici avec Lady Sykes et son petit garçon au moment où ils vont quitter la gare Victoria en route pour Marseille, première étape de leur voyage vers l'est

La situation serait plus grave qu'on ne le croyait tout d'abord et l'on craint que Sa Majesté n'ait suffisamment de force pour résister.

CE QUE SIGNIFIENT LES DERNIERS BULLETINS

Londres, 10.—(P. C.)—L'Angleterre attend, ce soir, avec la plus grande anxiété, des nouvelles de la santé du roi. Fleet Street, la rue des journaux, et le grand public en sont arrivés, malgré eux, à la conclusion que les deux ou trois jours prochains seraient critiques pour Sa Majesté. Trois semaines de grave maladie ont en effet à ce point diminué la capacité de récupération du roi que sa vie est incontestablement en danger. Cela ne veut pas dire que sa mort soit de toute nécessité imminente, mais qu'un événement malheureux est évidemment fort à craindre.

Les bulletins officiels émis du palais n'ont pas suffisamment renseigné le public pour que ce dernier puisse se former une opinion fondée, sur l'état du roi. Cependant le retour du mot "anxiété" dans le bulletin d'aujourd'hui est considéré comme un avis assez clair que la situation est grave. La princesse Victoria, sœur de Sa Majesté, s'est présentée au palais de Buckingham à 4 h. cet

L'école Vianney a été détruite par l'incendie

Ottawa, 10 (P.C.)—Cinq membres de la congrégation des Sœurs Blanches d'Afrique ont failli périr dans l'incendie de l'école Vianney, rues Charlotte et Rideau, ce matin. Vers 5 heures moins le quart la reverende Mère Supérieure, réveillée par la fumée, donna l'alarme, et les sœurs purent sortir à temps de l'édifice en feu. Les dégâts sont estimés à \$15,000.

Entre Regina et Edmonton en avion

Edmonton, 10.—(P. C.)—Portant 12,500 lettres dans neuf sacs, le monoplane Fokker, opéré par la Western Canada Airways, Ltd, a inauguré le service entre Edmonton et Regina, dans la Prairie, à 7 h. 30 ce matin, en s'envolant du premier de ces deux endroits pour Saskatoon. Le pilote Paul Calder s'attendait d'arriver à Regina pour une heure de l'après-midi.

SOMME DE PARAITRE

Le juge Lacroix reçoit l'ordre de se présenter devant la Cour Supérieure

LA RAISON

Montréal, 10.—(P. C.)—Le juge Surveur a ordonné en Cour de Pratique, aujourd'hui, que le juge Lacroix, de la Cour des Sessions, comparaisse devant la Cour Supérieure, lundi prochain, pour l'insulte qu'il a faite au tribunal en refusant d'obtempérer à l'ordre donné par le juge Surveur, jeudi dernier, de suspendre les procédures criminelles intentées contre Carmine Rossi, et Carmello Russo, et Dominique Polissano, au Caponi. En dépit de l'ordre du juge de la Cour Supérieure, contenu dans un bref de prohibition, le juge Lacroix infligea aux deux prisonniers une sentence de deux ans de bagne. Ceux-ci avaient été arrêtés au sujet du coup de force tenté contre le comité général de l'échecin Langlois dans l'élection partielle de Ste-Marie, en octobre dernier.

Incendiaire condamné au pénitencier

La sentence a été prononcée ce matin à Sherbrooke

CINQ ANS

Sherbrooke, 10.—(P. C.)—Des sentences totalisant 17 ans et deux mois d'emprisonnement ont été prononcées ce matin par le juge C.-D. White à l'expiration du terme d'automne de la cour criminelle. La sentence la plus sévère fut prononcée contre Aurèle Carrier, de Compton, condamné à cinq ans de bagne comme incendiaire. Howard Reddy, un Nègre d'East Angus, fut condamné à trois ans pour avoir assailli une jeune fille. Joseph Girard, d'East Angus, trouvé coupable d'avoir volé \$14,000 des fonds de la municipalité dont il était le secrétaire, passera les deux prochaines années à St-Vincent-de-Paul.

Un appel de la conférence panaméricaine est lancé.

A WASHINGTON

Washington, 10.—(P. C.)—Avant même de commencer officiellement, la conférence panaméricaine ouverte à Washington aujourd'hui, on a lancé un mouvement de conciliation et d'arbitrage pour mettre fin au litige de frontière entre le Paraguay et la Bolivie. Les délégués réunis à Washington pour la conférence savaient aujourd'hui que l'Argentine s'abstenait d'y prendre part, et que, par ailleurs, la Bolivie et le Paraguay avaient rompu toutes relations diplomatiques. Ces deux républiques sont représentées à la conférence de Washington cependant. Après le discours d'inauguration du président Coolidge, la conférence s'efforça de perdre le moins de temps possible et de passer à l'action. Le secrétaire d'Etat Kellogg, nommé président provisoire de la conférence, comme c'est la coutume, se verra probablement offrir la présidence définitive comme membre de la délégation du pays recevant les délégués. On croit savoir que lui et M. Hughes, l'autre délégué des Etats-Unis, s'abstiendront soigneusement de tout ce qui pourrait être interprété comme tentative d'exercer une influence indue.

REFUS DE POURVOIR

Un mari paresseux, ivrogne et sans cœur a été condamné à deux mois de prison par l'hon. juge P.-A. Choquette. Le prévenu avait été récemment condamné en Cour du Recorder et cette sentence avait aucunement changé ses dispositions à l'égard de sa famille. quand'elle fut frappée par l'auto de l'accusé et fut assez sérieusement blessée. "Je n'ai aucune sympathie pour les chauffeurs qui font de la vitesse, ajouta le président du tribunal, et je n'aurais eu aucune hésitation à vous condamner au pénitencier si la preuve m'avait convaincu de votre culpabilité."

On veut voir le texte du jugement avant de le commenter

Winnipeg, 10.—(P. C.)—La décision du Conseil Privé dans le litige au sujet du contrôle des actions de compagnies opérant en vertu d'une charte fédérale déçoit vivement le gouvernement manitobain, a déclaré l'hon. W.-J. Major, procureur général du Manitoba, qui ne veut pas commenter davantage ce jugement avant de l'avoir bien examiné. Il y avait quatre ans que le Manitoba cherchait les moyens de réglementer les opérations des compagnies opérant sur son territoire, que leur charte fut fédérale ou provinciale.

DES REMORQUEURS HOLLANDAIS TRAVAILLENT A RENFLOUER LE "CELTIC" DEPUIS CE MATIN

L'équipage est demeuré à bord et l'on espérait pouvoir remettre le navire à flot à la prochaine marée.

DOUZE PIEDS D'EAU DANS LES COMPARTIMENTS

Colg, 10.—(P. C.)—On annonce qu'il y a 12 pieds d'eau dans certains compartiments du Celtic. Deux remorqueurs hollandais, qui tentèrent vainement de renflouer le navire, ce matin, attendent la prochaine marée pour faire un nouvel effort. L'équipage du navire est resté à bord après le départ des passagers. On disait à la White Star cet après-midi, que le Celtic ne courait pas de danger immédiat. C.-W. Wilson, de Toronto, fut presque jeté en bas de sa couchette par la violence du choc, lorsque le paquebot s'échoua ce matin. Il n'y eut pas de panique, raconte-t-il, malgré la froide obscurité du matin. Tous les passagers furent dirigés sur les ponts et munis de ceintures. Vingt-huit échalopes furent parées, mais non mises à l'eau. Quelques femmes s'évanouirent. Tous les gros bagages des passagers, ainsi qu'une partie de la cargaison, vont être sauvés, bien que cette opération présente de grandes difficultés.

Lord et Lady Wellington au théâtre

Leurs Excellences le Vicomte et la Vicomtesse Wellington, assisteront, demain soir, à la représentation du théâtre Auditorium. Elles se rendront inconnues au théâtre de la Porte Saint-Jean.

M. Jean Knight à Montréal

Montréal, 10.—(P. C.)—M. Knight, ministre de France, est venu à Montréal pour la première fois aujourd'hui. Il a été reçu à l'hôtel de ville par le maire adjoint Mathieu. Il s'est ensuite dirigé vers le cénotaphe, où au nom du gouvernement français, il a déposé un tribut floral sur le monument aux morts.

LE CONTRAT SERAIT VENU TROP TARD

Deux actions dont l'une au montant de \$5,800 et l'autre de \$2,300 ont été prises, par M. James-A. Currihan, la première contre M. J.-E. Gingras et la seconde contre M. Omer Gingras, de Ste-Foy. Le demandeur, par son procureur, Me Mark Drouin, prétend se prévaloir d'une option consentie par les défendeurs sur les terrains que ceux-ci possèdent à Ste-Foy à l'endroit où se font actuellement des travaux pour la Transcontinental Airways. Malgré des protestations et les réclamations du demandeur, les défendeurs prétendent que la demande qui leur a été faite de signer le contrat de vente est venue trop tard, soit 8 jours après l'expiration de l'option.

été rendu dès après l'enquête préliminaire. Me Mark Drouin était le procureur du prévenu.

L'APPEL EST AUTORISE EN ANGLETERRE

Dans l'affaire de M. Eugène Berthiaume de Montréal

LA CAUSE

Londres, 10.—(P. C.)—Le comité judiciaire du Conseil Privé a autorisé aujourd'hui Eugène Berthiaume, ancien journaliste montréalais, à en appeler de la décision d'un tribunal québécois tenant pour valide son mariage avec Marie-Yvonne Argenteau, de Montréal, et le condamnant à lui payer une pension alimentaire de \$1,500 par mois. Les deux conjoints qui avaient déjà eu domicile dans le Québec, se marièrent devant un système d'Auteuil, France, en 1913, mais sans avoir auparavant comparu devant le fonctionnaire préposé à cette fin comme le veut la loi française. Ce mariage est manifestement nul aux yeux de la loi française, mais un cour d'appel du Québec, par un jugement majoritaire, le tint pour valide et décréta une pension alimentaire.

LES GREVISTES FORCES DE RETRAITER DEVANT LES SOLDATS METTENT TOUT A FEU ET A SAC

Une nouvelle non confirmée annonce la mort de l'un des meneurs de la grève

TOUT UN ARSENAL EST SAISI

Bogota, Colombie, 10.—(P. C.)—On mande par dépêche du pays de Magdalena, où les ouvriers fruiticoles sont en grève, que les troupes ont dispersés les éléments de désordre. Neuf bataillons opèrent dans la région. Les soldats ont attaqué une bande nombreuse de grévistes qui brûlaient et pillaient près de Sevilla, et les ont repoussés. Une nouvelle non confirmée veut que Raoul Machecha, un des meneurs de la grève, ait été tué. On dit qu'un autre combat s'engagea ensuite après que les grévistes défaits eurent reçu le renfort d'une autre bande armée de revolvers et de coutelas. On mande de Santa Marta que les rebelles fuient devant les troupes du gouvernement, mais qu'ils mettent tout à sac dans leur fuite. Les soldats se sont emparés de 400 livres de dynamite, de fusées et d'une grande quantité d'armes. Le service des trains jusqu'à Rio Frio a été rétabli, de même que celui du télégraphe jusqu'à Cienega.

LE SURPLUS NE SERA PAS ANNONCE AVANT LE BUDGET

Ottawa, 10 (P.C.)—Le montant du surplus avec lequel l'hon. J.-A. Robb va terminer l'exercice financier ne sera probablement pas connu avant le discours du budget à la Chambre. Le chiffre de \$60,000,000, indiqué par M. Rutherford dans un discours à Chatham est probablement un à peu près. Le ministre des finances lui-même a déjà publiquement déclaré qu'il y aurait un surplus, et qu'on pourrait l'affecter à l'amortissement de la dette publique.

Sir Joseph Ward à la tête du nouveau gouvernement en N.-Z.

Wellington, N.-Z., 10.—(P. C.)—Le premier gouvernement de l'United Party néo-zélandais a été constitué par sir Joseph Ward, et la composition en a été annoncée aujourd'hui. Sir Joseph, ancien premier de Nouvelle-Zélande, a pris le pouvoir après la chute du gouvernement Coates, renversé par la Chambre dès son premier vote la semaine dernière. Premier ministre, il aura en même temps le portefeuille des finances et des affaires étrangères.

L'élection de Ste-Marie est contestée

Montréal, 10 (P.C.)—Alléguant certaines irrégularités au cours de l'élection partielle du 24 octobre dernier dans Ste-Marie, Damase Legime, qui déclare être charpentier de son état, a déposé aujourd'hui chez le protonotaire de la cour supérieure une requête par laquelle il entend contester l'élection comme député à la législature de M. Camilien Houde, maire de Montréal.

ORLONNANCE DE NON-LIEU

L'hon. juge P.-A. Choquette a honorablement acquitté en Cour des Sessions de la Paix le représentant à Québec d'une importante maison que ses patrons avaient accusé d'avoir frauduleusement omis de rendre compte de certaines sommes d'argent perçues par lui. "Il n'y a pas de preuve contre le défendeur, a déclaré le président du tribunal, et ce fait est évidemment le résultat d'un malentendu. Une reddition de compte était en cours depuis longtemps quand cette reddition a été requise et le plaignant a été trompé par son employé." Une ordonnance de non-lieu a